

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT  
DU 11 SEPTEMBRE 2018**

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance.
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018**

**I – Rapports**

1. 28635 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2019  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
2. 28638 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 784 euros / Réduction à hauteur de 2000 euros d'une subvention accordée à l'association Le Lien Théâtre  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
3. 28637 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros – Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2018 pour ce dispositif  
**RAPPORTEURE : A. BLEY**
4. 28639 - Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à 9 MJC de Lyon, à l'association « Com'expression », ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS)-Union Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros – Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020  
**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**
5. 28640 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 112 843 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Modification du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Ka'fête ô mêmes au titre de l'année 2018  
**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNIN**
6. 28564 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière.  
**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**
7. 28645 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

**RAPPORTEURE : C. RICHNER**

8. 28734 - Lancement de l'opération n° 03007002 « Groupe Scolaire Meynis - Mise en conformité et sécurité » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme n° 20006

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

9. 28574 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension du groupe scolaire - 34, Rue Léon Jouhaux 69003 Lyon - Opération n° 03005531 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n°00006

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

10. 28729 - Renouvellement du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

11. 28730 - Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

12. 28736 - Approbation et signature d'une convention-cadre pluriannuelle 2018/2021 entre la Ville de Lyon et l'association Lire et faire lire – Rhône et Métropole de Lyon – Attribution d'une subvention annuelle de 3 000 €

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

13. 28647 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30 750 euros

**RAPPORTEUR : A. BARIOZ PLANCHE**

14. 28646 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 euros - exercice 2018

**RAPPORTEUR : R. JACQUET**

15. 28648 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 13 899 euros.

**RAPPORTEUR : R. JACQUET**

16. 28707 - Attribution de subventions pour un montant total de 27 000 € dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entrepreneuriat, et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention.

**RAPPORTEUR : L. BRIATTE**

17. 28706 - Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

**RAPPORTEUR : F. VIDAL**

18. 28644 - Jardins partagés – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association «Jardin en Herbes», sise 53, rue Charles Richard à Lyon 3e, d'un terrain communal situé 2 rue Chambovet à Lyon 3e

**RAPPORTEUR : L. BRIATTE**

19. 28425 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros  
**RAPPORTEURE : M. ROY**
20. 28609 - Demande de subvention au ministère de la Défense / Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives pour la restauration et la réalisation de monuments commémorant les deux guerres mondiales.  
**RAPPORTEURE : M. ROY**
21. 28708 - Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 2 620 euros  
**RAPPORTEUR : J. MALESKI**
22. 28570 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels- Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 104 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations  
**RAPPORTEUR : J. MALESKI**
23. 28661 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 3e édition du "NordicWalkin' Lyon", le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2018  
**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**
24. 28545 - Attribution d'une subvention d'équipement de 19 000 € à l'association Boxe Lyon United pour l'équipement de sa nouvelle salle de boxe située au 135 rue Baraban à Lyon 3e - Signature d'une convention mixte avec cette association  
**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**
25. 28591 - Modification de la délibération n° 2017-2850 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 583 624,00 euros – Opération : réhabilitation de 34 logements situés 13 et 13 bis, rue de la Villette à Lyon 3<sup>e</sup>  
**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**
26. 28712 - Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social  
**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**
27. 28581 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 833 400,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS située 40, rue Amiral Courbet à Lyon 3<sup>e</sup>.  
**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

## **II --Questions diverses**

**VILLE DE LYON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DU 3<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

**SEANCE DU : 11 SEPTEMBRE 2018**

**SAISINE DU : 27 AOUT 2018**

**COMPTE RENDU AFFICHE LE : 12 SEPTEMBRE 2018**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 05 SEPTEMBRE 2018**

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU**

**JOUR DE LA SEANCE : 36**

---

**PRESIDENT :** Mme Catherine PANASSIER, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon  
**SECRETAIRE :** Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon

---

**Présents :** Catherine PANASSIER, Abdel ACHACHE, Laurent PEISER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI.

**Absents excusés:** Martine ELBAHAR, Dominique HITZ, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Anne BRUGNERA, Nora BERRA, Gilles VESCO, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Mohamed-Hanafi BENZAOUI, Alain QUESSADA.

**Dépôts de pouvoirs :** Martine ELBAHAR, Dominique HITZ, Georges KEPENEKIAN, Thierry PHILIP, Anne BRUGNERA, donnent pouvoir à Fabienne SERAPHIN, Antoinette BLEY Catherine PANASSIER, Jérôme MALESKI, Abdel ACHACHE pour les représenter et voter en leur nom.

**Situation de départ : le nombre de voix est de 29 (24 + 5 pouvoirs)**

## *Ouverture de la séance*

**C. PANASSIER :** « Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous avez passé un très bel été. Nous allons commencer ce conseil. Lucie BRIATTE est installée et donc, nous la désignons comme secrétaire de séance.

**L. BRIATTE :** « Bonsoir Madame Le Maire.

**Madame Lucie BRIATTE procède à l'appel.**

### **- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018**

**C. PANASSIER :** « Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018. Y a-t-il des remarques ? Non ? Nous pouvons l'approuver.

Nous allons passer au premier rapport.

## **I – Rapports**

### **1. 28635 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2019**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**A. BLEY :** « Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette délibération est relative aux dotations allouées aux 9 arrondissements par décision du Conseil Municipal et suite à la conférence budgétaire des Maires, du 13 Juillet 2018. Il a été tenu compte du recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui a constaté une hausse de la population de notre ville de 16 000 habitants entre 2016 et 2018. La population de notre arrondissement a quant à elle, connu une hausse de 3 914 habitants et atteint aujourd'hui, 103 445 habitants. Les ressources des arrondissements résultent de deux dotations de fonctionnement, pour la gestion locale et l'animation, et une dotation d'investissement.

Concernant les dotations de fonctionnement, la dotation de gestion locale pour le fonctionnement des équipements transférés et des services, son montant est de 4 709 949 euros, alors qu'il était de 4 722 231 euros en 2017. C'est en baisse de 12 282 euros, grâce aux efforts de gestion opérés par les Mairies et ce, malgré l'augmentation des populations. Concernant la dotation de l'animation locale, pour la formation des habitants et l'animation de l'arrondissement, son montant est de 472 726 euros, alors qu'elle était de 463 736 euros en 2017, soit une hausse de 8 990 euros, résultant de l'augmentation de la population.

La dotation d'investissement est toujours de 2 euros par habitant et s'élève à 1 042 196 euros au lieu de 1 010 524 euros en 2017, soit une hausse de 31 672 euros, en conséquence logique de l'augmentation de la population.

Je sollicite, mes chers collègues, votre avis favorable pour ce rapport et je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Je vais vous demander un petit écart par rapport à l'ordre du jour puisque Fabrice VIDAL a une contrainte professionnelle. Nous allons donc lui laisser la parole sur le rapport n° 17. »

### **17. 28706 - Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon**

**RAPPORTEUR : F. VIDAL**

**F. VIDAL :** « Merci Madame le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit de l'attribution de subventions à des associations de commerçants pour de l'animation commerciale. Dans le 3<sup>ème</sup>, nous sommes concernés par cette subvention pour l'association pour le développement

de la promotion des marchés. En effet, pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, à l'occasion de l'événement « Goût de France », l'association pour le développement et la promotion des marchés « Aime ton marché », organise en partenariat avec la Ville de Lyon, l'opération que vous connaissez « Un marché, un chef, une recette ». Il s'agit de dégustations, de recettes. Il s'agit également d'une tombola et de fiches recettes offertes aux consommateurs. Cette année, cela aura lieu sur le marché de Montchat, le 19 septembre au matin. Je vous invite à vous y rendre. Je pense que c'est à la fois, un moment agréable et utile pour promouvoir nos marchés. Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

**F. VIDAL :** « Je vous prie de m'excuser pour mon départ. »

**C. PANASSIER :** « N'oublie pas de donner ton pouvoir. »

**F. VIDAL :** « Je donne mon pouvoir à Pierre FRONTON. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 2. 28638 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières – Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 784 euros / Réduction à hauteur de 2000 euros d'une subvention accordée à l'association Le Lien Théâtre**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**C. PANASSIER :** « Antonia, nous reprenons le fil de notre Conseil. »

**A. BLEY :** « Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, la présente délibération concerne le financement complémentaire des chantiers « Jeunes » et des chantiers éducatifs développés par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, en lien avec les structures de quartiers et les associations, pour des jeunes en difficulté ou en rupture sociale.

Les chantiers loisirs concernent les adolescents de 14 à 18 ans, pendant leur temps et libre, et leur permettent de financer un départ en vacances, alors qu'un chantier éducatif concerne des jeunes de 16 à 25 ans, suivis et encadrés par des éducateurs spécialisés comme ceux de la SLEA. Ainsi, en 2018, sur notre arrondissement, la SLEA a réalisé 18 actions collectives pour 42 jeunes dont 7 chantiers éducatifs pour 21 jeunes.

L'association concernée par la présente délibération, pour son action sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement, est « L'arche de Noé », pour un montant de 1 940 euros, pour une action ayant de plus, un caractère intergénérationnel, puisqu'il s'agit de la réalisation d'une fresque et d'une animation à l'EPHAD Vilette d'Or. Au titre de l'année 2018, compte tenu de l'annulation de 2 000 euros pour prestations réduites de l'association « Lien Théâtre », le financement total des chantiers « Jeunes » s'établit à 72 581 euros.

Je sollicite, mes chers collègues, votre avis favorable sur ce rapport et sur les conventions mixtes et d'applications afférentes. Je vous en remercie. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 3. 28637 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros – Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2018 pour ce dispositif**

**RAPPORTEURE : A. BLEY**

**A. BLEY :** « Il s'agit du financement complémentaire du dispositif national « Ville, Vie, Vacances » pour des activités socio-éducatives pendant les congés scolaires, pour des jeunes de 11 à 16 ans en difficulté scolaire, sociale ou à la lisière de la délinquance. C'est un dispositif qui complète les chantiers « Jeunes » que nous venons d'examiner. Ce dispositif national est géré par la Ville de Lyon

qui reçoit le financement correspondant de l'Etat, soit un montant de 56 000 euros pour 2018. L'arbitrage par territoire est assuré par la Commission Prévention jeunesse en fonction de critères sociaux, sociodémographiques, en fonction de la géographie prioritaire et des constats de la cellule de veille. Pour notre arrondissement, l'association concernée est la SLEA, pour un montant de 1 000 euros, pour des séjours mini-camps, pendant les vacances scolaires.

La présente programmation s'élève à 7 650 euros portant le montant total du financement de cette action à 56 000 euros pour l'année 2018.

Il vous est demandé d'approuver cette programmation complémentaire, d'autoriser Monsieur le maire à solliciter, de l'Etat, le versement correspondant et d'agréer le modèle type de convention d'application pour les associations. Je vous remercie, mes chers collègues de donner un avis favorable à ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a remarques, des votes contre, des abstentions ? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 4. 28639 - Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à 9 MJC de Lyon, à l'association « Com'expression », ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS)-Union Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros – Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020**

**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**

**N. ROLLAND-VANNINI :** « Il s'agit d'un rapport classique de rentrée puisque nous allons voter les secondes tranches de subventions aux associations type MJC ou assimilés. Dans le 3<sup>ème</sup>, nous sommes concernés par deux MJC. Pour la MJC « Maison pour tous » des Rancy, le montant est de 295 509 euros. C'est ce qui correspond à la deuxième tranche des subventions.

Je dois vous préciser que l'attribution de la deuxième tranche de subvention de fonctionnement à la MJC Montchat vous sera proposée lors d'une prochaine séance de notre Conseil d'arrondissement et donc du Conseil municipal puisque la MJC a repris en gestion le périscolaire de l'école Condorcet en plus des écoles qu'elle gérait déjà. Il faut donc réajuster un peu les choses. »

**C. PANASSIER :** « Tout à fait. »

**N. ROLLAND-VANNINI :** « Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport ».

**C. PANASSIER :** « Monsieur ACHACHE ne prend pas part au vote »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a remarques, des abstentions, des votes contre ? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 5. 28640 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 13 associations gestionnaires de centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 112 843 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Modification du montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Ka'fête ô mômes au titre de l'année 2018**

**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**

**N. ROLLAND-VANNINI :** « Il s'agit du même rapport à l'intention des associations gestionnaires de centres sociaux ou assimilés, à Lyon. Nous sommes concernés par la subvention allouée au centre social Bonnefoi. Le montant de cette deuxième tranche est de 85 166 euros. Il faut savoir que là aussi, il y a une petite particularité parce que le centre social intervient, depuis cette rentrée, au sein de l'école maternelle Etienne DOLET. Là aussi, il faudra réajuster avec les services de l'éducation et mon voisin de droite qui coordonne tout cela.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Est-ce qu'il y a remarques, des abstentions, des votes contre? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 6. 8564 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière.**

**RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI**

**N. ROLLAND-VANNINI** : « Comme vous le savez, toutes et tous, la Ville de Lyon développe une politique en faveur de la Petite Enfance, axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipements de jeunes enfants, présentant un intérêt communal. Il y en a toute une liste. Je ne vais peut-être pas vous les énumérer.

Cela commence par le Jardin Couvert jusqu'à la Souris Verte. Ce sont donc toutes les associations gestionnaires d'équipements Petite Enfance qui interviennent dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement pour un total de 19 structures.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport qui est d'un intérêt général important. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Si je ne me trompe pas, il s'agit de près de 3,5 millions. C'est une belle opération de soutien à l'ensemble de ces structures de Petite Enfance.

Est-ce qu'il y a remarques, des abstentions, des votes contre? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 7. 28645 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 8 maisons de l'enfance et à l'association « Entraide Pierre Valdo » au titre de l'année 2018 pour un montant total de 509 739 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

**RAPPORTEURE : C. RICHNER**

**C. RICHNER** : « Madame le maire, Mesdames, Messieurs, lors de la délibération du 29 janvier 2018, vous avez approuvé l'attribution, par la Ville de Lyon, de subventions de fonctionnement général aux 8 maisons de l'enfance et à « Entraide Pierre Valdo », ainsi que la signature de conventions cadres signées entre la Ville de Lyon et ces associations pour la période 2018-2020. Ces structures œuvrent à la promotion et au développement d'activités socioéducatives pour les enfants et leurs familles. Elles conduisent des projets associatifs répondant aux besoins de leur territoire d'implantation.

Si 4 maisons de l'enfance et l'association « Entraide Pierre Valdo » ont confirmé leur engagement dans le partenariat avec la Ville de Lyon, dans le cadre de l'organisation des temps scolaires et périscolaires mis en place à cette rentrée, les maisons de l'enfance de La Duchère, du 6<sup>ème</sup>, et de Lyon 3<sup>ème</sup> Est, ont choisi de se retirer de la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires.

Concernant la maison de l'enfance du 3<sup>ème</sup> Est, le montant de la subvention de fonctionnement qui était la première tranche, approuvée le 29 janvier 2018, est modifié. Ce montant est de 228 300 euros pour l'année 2018.

Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Est-ce qu'il y a remarques, des abstentions, des votes contre? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- 8. 28734 - Lancement de l'opération n° 03007002 « Groupe Scolaire Meynis - Mise en conformité et sécurité » et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme n° 2006**

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

**Y BENHAYOUN** : « Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, au préalable, si vous le permettez, quelques éléments d'information sur la rentrée, les effectifs dans nos écoles. J'ai l'habitude de le présenter à chaque rentrée. En quelques mots, je voudrais vous dire que cette année, nous avons 7 180 élèves de scolarisés dans nos écoles, avec 4 235 élémentaires et 2 945 en maternelle. Nous en étions à 7 120 en 2017-2018. On a donc une relative augmentation de nos



effectifs. Nous avons eu trois ouvertures à l'école Condorcet élémentaire, à la maternelle Painlevé et à l'école élémentaire Aimé Césaire. Ce sont des ouvertures de classes, bien entendu. Il y a deux retraits de classes qui ont été prononcés par l'Education Nationale : à l'élémentaire Charial et la maternelle Nové Josserand.

Ceci étant, et pour le présent rapport concernant l'école Meynis, il s'agit effectivement d'une opération qui vise à faire des travaux pour un montant de 205 000 euros, permettant des aménagements, *via* un escalier provisoire entre le premier étage et le rez-de-chaussée et d'adapter une issue pour y accéder, de changer les vitrages au droit de cet escalier, et de repositionner certains locaux pour diminuer les effectifs sur les étages supérieurs, tout cela étant réalisé pour une meilleure fluidité de l'organisation de l'école, eu égard à l'augmentation des effectifs que nous avons pu constater ces dernières années sur cet établissement.

Ce sont donc les éléments que je souhaitais vous présenter. Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a remarques ? Monsieur BERAT. »

**P. BERAT :** « J'ai juste une question sur la logique d'anticipation des besoins. Techniquement, ce n'est peut-être pas du tout le cas mais il me semble qu'il y a déjà eu pas mal de travaux sur le groupe scolaire, sur les équipements attenants. Ce n'était pas possible d'anticiper le fait que les effectifs allaient augmenter et qu'il fallait faire ces aménagements pour qu'on ne soit pas obligé d'y revenir quelques mois après ? »

**Y BENHAYOUN :** « En fait, on ne parle pas du tout des mêmes locaux. Les locaux auxquels vous faites référence, et vous avez raison de le préciser, ce sont les locaux dits du Polygone, dans lequel se trouve le nouveau self, dans lequel se trouve la maison de l'enfance du 3<sup>ème</sup> Est mais également un gymnase. Là, on est sur des locaux qui sont à côté, qui représentent la grande masse de l'école Meynis, en tout cas de l'élémentaire en particulier. C'est vrai que nous avons fait des travaux importants sur le Polygone. Pour autant on est dans une logique de construction pluriannuelle de l'organisation de nos travaux puisque nous en faisons régulièrement sur le patrimoine du bâti. Donc, nous sommes dans le cadre d'une procédure tout à fait habituelle et logique d'entretien du bâti de nos écoles comme nous en avons la responsabilité en tant que collectivité. »

**C. PANASSIER :** « Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Des abstentions ? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9. 28574 - Groupe scolaire Léon Jouhaux - Restructuration et extension du groupe scolaire - 34, Rue Léon Jouhaux 69003 Lyon - Opération n° 03005531 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n°00006**

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

**C. PANASSIER :** « C'est un projet d'embellissement et d'extension pour un meilleur confort de tous. Quand je dis « tous », c'est autant la communauté éducative bien sûr mais surtout les enfants. »

**Y BENHAYOUN :** « Tout à fait, Madame le Maire. Je suis vraiment très heureux de vous présenter cet avant-projet sommaire que nous avons déjà eu l'occasion de présenter à la communauté éducative de l'école que nous avons rencontrée à plusieurs reprises sur la question de ce groupe scolaire. C'est un projet ambitieux et important qui a pour vocation d'augmenter le nombre de classes disponibles à l'école Léon Jouhaux, en tout cas au groupe scolaire Léon Jouhaux, puisque c'est une maternelle et une élémentaire.

Je vais vous présenter un certain nombre d'éléments, des plans, etc. qu'on pourra commenter et sur lesquels vous pourrez évidemment réagir.

*Présentation de diapositives*

Dans un premier temps, je vous présente le plan de masse et la vue aérienne de l'école telle que nous la connaissons aujourd'hui. Le groupe scolaire Léon Jouhaux, c'est ici. Vous avez la Rue Léon Jouhaux qui est juste là, la Place des Martyrs de la résistance qu'on reconnaît ici.

Des éléments diagnostics ont été travaillés par les services avec l'école. C'est un diagnostic qui fait d'abord état d'un besoin important en termes d'évolution démographique du quartier de La Part-Dieu. Pour y répondre, outre les travaux qui sont entrepris à l'école Jaurès, dans le

6<sup>ème</sup> arrondissement, il est également question et nécessaire d'augmenter la capacité de l'école de 19 à 23 classes. Il y a une démolition de la maison de l'enfance, Rue Desaix et donc une relocalisation des activités de centre de loisirs dans l'école. Vous le verrez tout à l'heure. On note une absence de gymnase et un déficit de surface de cour auxquels nous souhaitons remédier. On a la transformation du restaurant scolaire en self, comme pour la plupart des autres restaurants et comme nous l'avons fait à Condorcet et comme nous sommes en train de le faire à Anatole France. On a un manque de capacité d'accueil, la nécessité d'adapter les normes d'hygiène et les conditions de travail du personnel et du déjeuner des enfants par la même occasion. Bien entendu, la mise en accessibilité du site et des menuiseries du rez-de-chaussée vétustes sur lesquelles nous allons travailler.

Sur la diapo suivante, vous voyez que nous avons plusieurs principes d'aménagements qui vont présider à ce programme. D'une part, nous avons une surélévation partielle en R + 2 sur la zone maternelle qui est actuellement en rez-de-chaussée. Cela inclut des salles de classes, un gymnase et les fonctions de centre de loisirs. Nous avons une redistribution des locaux puisque nous serons, du coup, à 8 classes de maternelles et 13 classes d'élémentaires ainsi que 2 salles d'activités. On a la construction d'une zone de cour et d'un préau sur la Place des Martyrs de la Résistance. Puis, nous avons la restructuration et la mise en conformité du restaurant et le remplacement des menuiseries conformément au diagnostic présenté.

Ensuite, sur la diapo suivante, vous avez un plan de masse qui a vocation à présenter l'ensemble du projet fini, mais que nous allons voir étage par étage. Nous commençons par le sous-sol sur lequel je ne m'arrêterai pas. Nous n'y ferons aucune salle de classe, ni cour de récréation ni gymnase. J'ai donc peu de choses à dire sur le sous-sol de cette école.

Sur la diapo suivante, vous allez voir quelque chose de plus intéressant, l'état des lieux du rez-de-chaussée actuel. Sur la partie droite, vous voyez l'actuelle maternelle. Vous voyez la cour d'école maternelle, une cour d'école élémentaire, un préau et différentes salles : une salle d'évolution et une autre salle sur laquelle je reviendrai par la suite.

En termes de transformations, le rez-de-chaussée va être sensiblement aménagé, je le disais tout à l'heure. D'une part, vous avez le restaurant – c'est toute la partie bleue sur la diapo – de l'élémentaire, le self et là, vous aurez le restaurant de la maternelle puisque les enfants de maternelle sont encore un peu petits pour manger en self. Ils sont donc servis à table. Dans cette autre partie, juste derrière le restaurant scolaire, vous avez une zone de flux qui va être aménagée, permettant aux enfants d'accéder directement à la Place des Martyrs de la Résistance. En vert, c'est tout ce qui concerne les salles de classe de la maternelle et en jaune, un lieu d'accueil parents qui pourra être utilisé par les représentants des parents d'élèves s'ils le souhaitent pour des réunions ou événements divers mais qui pourra également servir d'accueil au moment des garderies du matin en particulier.

Ensuite, sur la diapo suivante, vous avez un zoom du restaurant. Vous avez l'élémentaire, la maternelle et des locaux techniques bien évidemment pour permettre au personnel de travailler dans de bonnes conditions. En termes de capacité d'accueil, on sera sur 189 enfants de maternelle accueillis qui pourront déjeuner au restaurant scolaire et 324 enfants d'élémentaire. Bien entendu, comme dans tous les restaurants scolaires, les enfants ne mangent pas tous au même moment. Des rotations sont organisées par nos équipes pour leur permettre de manger dans les meilleures conditions.

Puis, vous retrouvez, de manière un peu plus précise ici, la fameuse zone de flux permettant aux enfants d'accéder à la Place des Martyrs de la Résistance.

Au premier étage, on a encore actuellement des salles de classe de maternelle. Vous avez la tisanerie qui sert à nos ATSEM, puis une salle de classe et une terrasse avec une aire de jeux, des sanitaires, des bureaux – de direction notamment – puis les salles de classe de CP. C'est l'état des lieux que nous connaissons aujourd'hui.

Ensuite, vous avez là les principes d'aménagement de ce premier étage. Ce qui est en vert – vous l'avez compris – c'est toujours la maternelle, avec des salles de classe qui vont être aménagées ici, et vous avez cette partie qui correspond à une salle d'évolution – une des deux classes auxquelles je faisais référence, tout à l'heure – et dans cette couleur un peu marron, c'est le cabinet médical et le

RASED. Puis, vous avez évidemment les salles de classes, maternelle et CP, comme je vous le disais tout à l'heure.

La diapo suivante vous montre le deuxième étage. Là aussi, nous avons un état des lieux. On est plutôt sur des salles de classe d'élémentaire qui prennent toute la place du deuxième étage, avec la salle des maîtres qui se trouve juste ici. Le principe d'aménagement, nous allons le voir sur la diapo suivante. Nous sommes sur une organisation un peu différente puisque sur ce deuxième étage, nous aurons, dans toute cette partie, les salles dédiées à l'accueil de loisirs. Cet accueil de loisirs, comme dans toutes les autres écoles de Lyon, a la possibilité d'utiliser d'autres locaux s'il le souhaite ou en cas de besoins. Nous le faisons depuis 2014-2015 maintenant et cela fonctionne très bien. Puis, dans cette autre partie, vous avez le gymnase auquel je faisais référence tout à l'heure, et qui sera construit au deuxième étage.

Concernant le troisième étage, vous avez des salles de classe, une salle de musique, des salles de classes plus ou moins occupées, une salle informatique notamment, ainsi que l'ABCD, la bibliothèque de l'école que nous connaissons actuellement sur le troisième étage.

La diapo suivante vous présente des modifications importantes puisque l'ABCD va être aménagée ici même – dans la partie orange-saumon – avec une porte qui permettra de communiquer avec une nouvelle salle informatique. La partie que vous voyez ici, c'est un espace de rangement. Nous avons aussi une salle d'activités. La partie orange, c'est une salle de détente et de restauration pour les agents et pour les enseignants. En fait, c'est surtout une salle des maîtres. Puis, cette partie que vous avez là, c'est la cour d'école qui sera donc construite en hauteur et qui aura une superficie de 145 mètres carrés. Ici même, vous aurez un local technique. Voilà pour le troisième étage et les grandes phases d'organisation.

Sur les éléments qui nous concernent dans le futur – je rappelle que nous sommes quand même sur un projet de près de 8,5 millions d'euros, 8,6 précisément – nous avons, dans la diapo suivante, diagnostiqué un certain nombre d'éléments concernant la contrainte du site. Bien entendu, il y a plusieurs éléments sur lesquels nous sommes vigilants. Le premier est le fait que l'école poursuit son activité pendant les travaux. C'est un chantier en site occupé. Plus tard, j'aurai l'occasion de revenir vers vous pour vous présenter des éléments plus précis sur ce chantier en site occupé, qui doit donc garantir une continuité du fonctionnement de l'école. Il doit y avoir aussi une continuité du fonctionnement du restaurant scolaire. Puis, on doit avoir l'installation d'une école provisoire sur la Place des Martyrs pour 8 classes d'élémentaire. Vous l'aurez compris, dans la réflexion aujourd'hui, l'objectif est de faire en sorte que cela soit plutôt les élémentaires qui soit « délocalisés » sur la Place des Martyrs de la résistance que les maternelles.

En termes de planning prévisionnel, une étude et un appel d'offres d'entreprises a eu lieu en mars 2018 et fin mai 2019. Le début des travaux est prévu en juillet 2019 et une fin de travaux – bien évidemment à confirmer puisque les choses s'affinent au fur et à mesure qu'on travaille sur le chantier – envisagée pour janvier 2021.

Si ces dispositions recueillent votre accord, je vous remercie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir adopter le rapport correspondant. Je vous en remercie. »

**C. PANASSIER** : « Avez-vous des remarques ? »

**P. BERAT** : « Rapidement puisque ce sont des choses qui ont déjà été dites mais il faut les redire au moment de ce vote. Bien sûr, nous voterons ce rapport puisqu'il faut faire face à l'augmentation des effectifs et qu'il faut que la Ville puisse accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Je voudrais quand même rappeler que nous pensons toujours que plutôt que de créer un maxi groupe scolaire, de le faire grossir encore, il aurait été mieux de créer une autre école ailleurs, de taille plus limitée. C'est un peu un principe de base sur la taille des groupes scolaires. Dans ce quartier, cela prend une tonalité particulière qui est de dire que pour faire de la Part-Dieu, un quartier à vivre, il aurait été plus malin de créer une école au cœur de ce quartier nouveau de la Part-Dieu qui va connaître une arrivée de nouveaux habitants et cela aurait été une façon plus urbanistique d'amener de la vie et de la cohésion dans ce quartier. En créant une nouvelle école au cœur du quartier moderne de la Part-Dieu, d'une part, on évitait un maxi groupe scolaire et d'autre part, d'un point de vue urbanistique, on créait plus de cohésion. Je trouve dommage que vous ayez retenu une autre orientation en faisant grossir le groupe scolaire Léon Jouhaux.

Je remercie l'adjoint de sa présentation. Je pense que cela aurait été intéressant d'ajouter les périmètres scolaires, ce qui nous aurait permis de voir, sur le grand quartier de la Part-Dieu, où vont les élèves. On voit qu'il y a des distances qui sont assez grandes et dans une logique vraiment de proximité, je pense qu'il y avait la place pour une école supplémentaire. »

**C. PANASSIER** : « Yann BENHAYOUN, quelques éléments de réponse ? »

**Y BENHAYOUN** : « Oui. Je n'ai pas de problèmes à présenter les périmètres, bien entendu. Ils sont même tous affichés au service d'accueil des usagers et sont donc disponibles et visibles pour tout un chacun. Ce sont des documents extrêmement précis puisque lorsque nous travaillons sur les périmètres, nous travaillons à la rue près. Après, sur le groupe scolaire Léon Jouhaux – on a déjà eu l'occasion d'en discuter, ce n'est pas la première fois – c'est une orientation que nous prenons parce que nous estimons que le projet en vaut vraiment la peine. Il se prépare une restructuration de cette école et un agrandissement de cette école qui seront extrêmement qualitatifs pour les enfants et évidemment pour l'ensemble des acteurs de l'éducation qui y sont. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contre? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **10. 28729 - Renouvellement du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021**

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

**Y BENHAYOUN** : « Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport visant à vous proposer le renouvellement du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Lyon – le PEDT – pour la période 2018-2021. Vous savez que depuis plusieurs années maintenant, et en l'occurrence depuis 2014, la Ville s'est fortement engagée en matière d'orientation et d'objectifs éducatifs partagés avec l'ensemble de la communauté éducative, l'Education nationale bien entendu, les parents, cela va de soi mais aussi toutes les associations d'éducation populaires qui interviennent avec nous dans les écoles, en particulier sur les temps périscolaires, et qui interviennent également le soir maintenant et le mercredi matin. Ces associations d'éducation populaires ont d'ailleurs très fortement renforcé leur investissement et leur implantation dans l'arrondissement puisqu'à ce jour, ce sont plus de 40 % de nos accueils de loisirs qui sont accompagnés, accueillis, encadrés par le secteur associatif et nous pouvons nous en féliciter.

Ce projet éducatif de territoire a donc pour vocation à s'adresser aux 2-16 ans, à prendre en compte les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire, et de favoriser la réussite scolaire et éducative au travers de 4 grands principes : le droit à l'éducation pour chacun et pour tous, l'équité et la lutte contre les discriminations, la coéducation et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant, en y intégrant, cette année, le plan des mercredis que le Ministre Blanquer a sorti par décret au début de l'été.

Si ces dispositions vous conviennent, Mesdames, Messieurs, je vous propose d'adopter ce présent rapport de renouvellement du PEDT pour les années scolaires 2018-2021 qui fait écho à la nouvelle organisation que nous connaissons, suite aussi à tout ce temps de concertation que nous avons mis en place avec les parents et les enseignants, en particulier le vote des conseils d'écoles du mois de février. Je ne m'étends pas plus là-dessus, on a déjà eu l'occasion d'en parler, mais c'est important. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER** : « Est-ce qu'il y a des remarques ? »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**P. BERAT** : « On va s'abstenir sur ce rapport et le suivant. Monsieur BENHAYOUN dit que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler mais non, pas ici. On peut se demander pourquoi ce soir, concernant ce troisième rapport sur les nouveaux rythmes scolaires, on le voit alors qu'on n'a pas vu les deux précédents. Je ne sais pas. Jusqu'à maintenant, on avait estimé qu'on n'avait pas à en débattre en arrondissement et qu'on n'avait pas à voir les dossiers. Celui-là passe... Sur le plan de la forme, c'est un peu bizarre.

Sur le principe, on a déjà dit que le retour aux quatre jours, cela va dans le bon sens et on s'en satisfait. Maintenant, notre abstention, outre l'aspect formel que je viens d'évoquer, c'est parce qu'il y a un certain nombre de points, certes pas principaux mais qui restent un peu en suspens, sur l'organisation, sur la pause de midi, la capacité d'accueil en garderie le matin notamment, puis une question que nous avons posée au contrôle de l'égalité sur le règlement intérieur et la façon qu'il y a de considérer les structures paramunicipales de la même façon que les structures municipales. Elles doivent être chargées d'un rôle dans le périscolaire. On attend un retour sur cette question qu'on n'a pas pour l'instant. Dans cette attente, on s'abstient.

Dernier point que nous avons évoqué en Commission municipale sur les lieux de regroupement pour les activités du mercredi. Encore une fois, on comprend la logique de mutualisation et le fait que compte tenu des effectifs, il soit nécessaire de regrouper sur certaines écoles. Par contre, quand on voit la liste sur le 3<sup>ème</sup>, on a parfois l'impression que les familles et les enfants sont obligés d'aller assez loin, même parfois dans d'autres arrondissements. Même s'il n'y a pas de frontière administrative étanche, dans certains cas, ils sont obligés d'aller assez loin. J'ai bien entendu Guy CORAZZOL qui expliquait que c'était provisoire et qu'on verrait à l'usage s'il y avait besoin de recaler. C'est vrai que c'est peut-être un peu dommage de trop concentrer les choses, ce qui peut gêner les familles quand ils doivent emmener les enfants.

On s'abstient pour ces différentes raisons. »

**F. CHEVALLIER** : « Je voudrais aussi expliquer notre vote pour les élus, Europe Ecologie – Les Verts. Ce n'est pas du tout pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être données mais parce que nous pensons que la nouvelle organisation ne va pas du tout dans le bon sens et en particulier, la suppression de la classe du mercredi matin est pénalisante pour les enfants et surtout ceux qui rencontrent des difficultés scolaires. On nous avait dit que les activités du mercredi matin qui seraient mises en place allaient, d'une certaine façon, être une cinquième matinée de classe. On voit que le taux d'inscription – il n'a pas été donné tout à l'heure, mais il nous a été donné en Commission éducation – est de 25 % le mercredi matin. Cela ne correspond pas du tout à une cinquième matinée de classe. Il faut savoir que l'année dernière, il y avait déjà seulement la moitié des élèves qui fréquentaient les activités du vendredi après-midi. C'est pour cela que nous nous abstiendrons.

Après, c'est vrai qu'il y a des choses qui vont dans le bon sens, en particulier la mise en place des activités périscolaires en fin d'après-midi au lieu de ce qui était en place l'année dernière, avec des animateurs, etc. Cela va être des moments de meilleure qualité. Je vous remercie. »

**Y BENHAYOUN** : « Ce que je peux en dire, c'est que nous avons passé l'ensemble de l'année 2017-2018 à discuter de cette question. C'est une question qui, par définition, est difficilement consensuelle, eu égard à la passion qui anime l'ensemble de la communauté éducative et de toutes celles et ceux qui œuvrent pour l'intérêt de l'enfant.

La responsabilité de la Ville de Lyon – ce que nous travaillons modestement dans le 3<sup>ème</sup> – c'est de pouvoir trouver les points d'équilibre et les points de consensus qui font qu'à un moment donné, nous sommes en situation de proposer une organisation qui corresponde avant tout à l'intérêt de l'enfant. C'est ce que nous avons travaillé. Je dis que nous en avons beaucoup débattu toute cette année, c'est parce que cela a occupé un certain nombre de réunions publiques qui ont été organisées sur l'arrondissement, en particulier en présence de Guy CORAZZOL. Cela a occupé toutes nos soirées avec Madame RICHNER notamment, sur les nombreux Conseils d'écoles qui se sont tenus pendant l'hiver ainsi que toutes les réunions d'information, d'échanges et de discussion que nous avons tenues dans chacune des écoles, à cette occasion.

Je rappelle que pour notre arrondissement, on doit être à 56 ou 57 % des votes en faveur d'une organisation à 4,5 jours et qu'à l'échelle de la Ville, c'est plus de 51 % des Conseils d'écoles qui se sont exprimés pour un retour à 4 jours, et c'est très bien comme cela. Je dirais que pour ma part, sur les inscriptions dans le 3<sup>ème</sup>, notamment sur le mercredi matin – vous mettiez, Madame CHEVALLIER, en corrélation le mercredi matin et le vendredi après-midi – les inscriptions sont encore en cours et c'est pour cette raison que je ne les ai pas encore communiquées parce qu'elles sont en cours de consolidation.

Concernant les regroupements auxquels Monsieur BERAT faisait allusion, il y en a certains qui ont été faits. Vous avez d'ailleurs fort bien dit pourquoi ils avaient été organisés de cette manière. Pour le

coup, quand on regarde la carte des écoles du 3<sup>ème</sup> arrondissement, on s'aperçoit quand même assez facilement et assez rapidement qu'on a des écoles en hyper proximité, qui sont facilement et rapidement accessibles, même celles qui sont sur le trottoir d'en face mais qui ne sont pas dans le même arrondissement que le nôtre. Je crois que Guy CORAZZOL a eu l'occasion de le dire mais il le dira sans doute mieux que moi, il y a un certain nombre d'éléments organisationnels qui sont posés. Cela ne veut pas dire que sur cette question en particulier, on ne jettera pas un regard et qu'on ne sera pas attentifs à un certain nombre d'éléments. Le cas échéant, s'il faut évoluer sur un ou deux points, on le fera. En l'état actuel des choses, je trouve que l'organisation telle qu'elle est faite est plutôt bien. D'ailleurs, je peux vous dire que dans l'arrondissement, la rentrée s'est extrêmement bien passée parce que toutes familles ont bien compris comment fonctionnait la semaine de l'enfant. Toutes les équipes d'accueil de loisirs, qu'elles soient municipales ou associatives, étaient sur le pied de guerre pour accueillir les enfants et leurs parents. Dès le premier jour de la rentrée, on a eu l'occasion de s'en apercevoir, quand on a fait les visites de rentrée. Par rapport à l'année 2014-2015, je peux vous dire que c'est sans commune mesure. La rentrée sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement et sur la Ville, est tout ce qui est de plus apaisé. »

**G. CORAZZOL :** « D'abord, je me félicite, qu'à la quasi-unanimité du Conseil municipal, la nouvelle organisation des temps de l'enfant ait été adoptée, y compris par vous.

Aujourd'hui, vous prenez ce rapport sur le PEDT pour remettre en cause et atténuer quelque part, le vote positif que vous avez émis, il y a quelques mois. Vous dites très bien : « on est satisfaits du retour à 4 jours ». Je ne suis pas sur le retour à 4 jours, je suis sur une nouvelle organisation des temps de l'enfant avec effectivement, une organisation des temps scolaires à 4 jours mais aussi des avancées importantes telles que l'organisation du périscolaire le soir. Je vous rappelle que nous sommes passés de la garderie à 1 encadrant pour 29 à de l'accueil de loisirs le soir, avec un encadrement à 1 pour 15 en moyenne. De ce fait et juste de ce fait, et au-delà aussi du fait qu'on travaille sur la qualité des activités, on a amélioré la qualité de l'encadrement des enfants et la sécurité des enfants.

De la même manière, le mercredi matin, faire un accueil de 3 heures 30 avec les objectifs qu'a rappelés Yann BENEYON tout à l'heure, et sur lesquels je suis aussi revenu en Commission d'éducation, cette semaine, fait qu'on va aussi offrir de la qualité au niveau des activités et qui permettront de faire un lien fort et un complément des enseignements fondamentaux du niveau scolaire.

C'est dans cette optique-là que nous disons que nous offrons une cinquième matinée d'apprentissage aux familles qui souhaitent inscrire leurs enfants le mercredi matin et profiter de ces activités de qualité. Chaque famille peut inscrire leurs enfants le mercredi matin, à des tarifs qui « défient » toute concurrence sans limite de capacité d'accueil.

Sur les chiffres du mercredi matin, je rappelle qu'à l'heure actuelle, on a plus de 9 500 inscrits le mercredi matin sur l'ensemble de la ville, plus 3 000 places d'accueil dans les MJC, les centres sociaux, les maisons de l'enfance et autres associations d'éducation populaire. Le mercredi matin, on accueille près de 13 000 enfants, ce qui n'est pas notre objectif en soi puisque pour nous, c'est celui d'offrir un accueil de qualité aux enfants. Il y a quand même 13 000 enfants qui ont une solution d'accueil le mercredi matin. En tout cas, je vous rappelle que tous ceux qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant le mercredi matin, dans ces activités.

Concernant la pause de midi – vous savez, je suis très humble par rapport à tout cela – on a fait une consultation, il en est ressorti que l'ensemble de la communauté éducative souhaitait qu'on puisse élargir la durée de cette pause méridienne. On a ajouté un quart d'heure. On évaluera tout cela et on verra, après que chacun se soit approprié l'ensemble du système, quelles sont les choses qui vont bien, quelles sont celles qui vont un peu moins bien pour voir comment on peut ajuster les choses. Il faut rester humble par rapport à l'organisation de tout cela. Ce sont des organisations complexes. Nous sommes dans une ville qui compte 200 écoles, 167 restaurants scolaires, 22 000 familles, 38 000 enfants. Ce sont des choses qui demandent un certain nombre de cadrages.

En tout cas, je demande aussi à l'ensemble des services et à l'ensemble des acteurs éducatifs de faire preuve aussi de souplesse dans la mise en œuvre de proximité d'un certain nombre de choses. Il faut rester à l'écoute de chaque famille sur le terrain, des enseignants, des directeurs d'écoles, des

directeurs d'accueil de loisirs sur le terrain pour pouvoir adapter à la réalité locale, les grandes orientations que nous votons en Conseil municipal.

Sur les lieux de regroupement, je vous avais déjà répondu en Commission mais Yann BENVAYOUN l'a fait aussi. Je pense que marcher à pied 500 mètres ou un kilomètre, cela fait du bien à tout le monde, y compris aux enfants et aux familles. Je pense que c'est bien de promouvoir la marche à pied. On ne peut pas me dire que faire un kilomètre au lieu de 500 mètres pour arriver à l'école, c'est une désorganisation totale de la famille. On peut s'organiser pour prendre quelques minutes de plus pour accompagner son enfant à l'école tranquillement, le matin, même si après on a son activité professionnelle. Comme je vous l'ai dit aussi, les regroupements ont été faits avant la connaissance de l'ensemble des inscriptions et demain, on adaptera aussi les regroupements en fonction de la réalité du terrain pour permettre aux enfants de pouvoir bénéficier – et d'abord aux enfants – d'activités de qualité au sein de l'école parce qu'on reste au sein de l'école du fait que toutes les activités périscolaires se font au sein de l'école. C'est aussi un élément important à dire. On ne veut pas que les activités soient transférées ailleurs, elles se font en priorité à l'école.

Concernant le débat sur les 4 jours ou les 4,5 jours, je crois que nous y avons passé un an en 2014, et je n'y reviendrai pas. En tout cas, je sais que je ne convaincras pas Françoise sur ce thème. En tous les cas, c'est un point de désaccord. Je note simplement qu'elle a su aussi voir les éléments positifs dans l'organisation des nouveaux temps de l'enfant et je crois que c'est là-dessus qu'il faut rester.

Très rapidement, Madame le Maire, je termine sur le fait qu'il faut un temps d'appropriation à l'ensemble des familles et à l'ensemble des acteurs de cette nouvelle organisation. La rentrée s'est plutôt bien passée. Je dis bien « plutôt », car il y a un certain nombre de choses qui auront pu mal se passer mais globalement, cela s'est plutôt bien passé, à la fois sur le temps d'accueil du temps scolaire mais aussi sur les temps d'accueil du périscolaire, le soir et le mercredi matin. Je me suis déplacé dans plusieurs écoles depuis cette rentrée. J'ai aussi fait des déjeuners dans plusieurs cantines. On a dû utiliser le menu de secours. En tout cas, je n'ai pas de remontée négative. Cependant, je reste prudent puisque les choses doivent aussi s'inscrire dans le temps.

Je l'ai dit aussi, début 2019, on commencera un processus d'évaluation tel que nous nous y sommes engagés dans le cadre du Projet Educatif de Territoire parce que dans ce projet, il y a tout un chapitre sur l'évaluation.

Je vous remercie »

**P. BERAT :** « Rapidement une réponse pour Monsieur CORAZZOL. Humilité, souplesse, laisser le temps à la réforme de se mettre en place dans une grande ville comme Lyon... je suis 100 % d'accord. A ce moment-là, Monsieur CORAZZOL, si vous pouviez, dans le cadre de vos différentes majorités, arrêter de nous faire des réformes sur lesquelles on revient au bout de quelques années et où ce que vous souteniez hier, vous ne le soutenez plus aujourd'hui. Là, je pense qu'on respecterait plus la ville, les habitants et les gens. Voilà pour le contexte politique. Je pense que vous avez bien turbulé le système avec vos différentes majorités. Votre discours pacificateur aujourd'hui, est un peu décalé.

Concernant l'humilité, vous nous dites que c'est bien de faire 1,5 kilomètre à pied, tous les matins. Je vous redis ce que je vous ai dit en Commission. Quand on est parent, on a des enfants à emmener à l'école, on en a d'autres à emmener chez la baby-sitter, etc. En général, le matin, c'est une organisation qui est très tendue. 500 mètres ou 1 kilomètre, cela peut être quelque chose d'important pour les gens. Je trouve que sur le coup, vous manquez un peu d'humilité. Cela fait un peu penser au Président MACRON qui donne des leçons à la population. Non, je ne pense pas que les Lyonnais qui ont des enfants aient à faire du sport les matins. Je ne pense pas que cela soit leur priorité, voyez-vous, dans la vie quotidienne. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des voix contre ? Qui s'abstient ? »

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstention des Elus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET, L. LASSAGNE)**

**Abstention des Elus Europe Ecologie-Les Verts (F. CHEVALLIER, P. HEMON)**

**11. 28730 - Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP**

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

**Y BENHAYOUN :** « Concernant la déclinaison pratico-pratique, si je puis dire, des orientations présentées dans le cadre du Projet Educatif de Territoire – vous connaissez la programmation PEDT qui revient maintenant, chaque année – je ne reviens pas sur les quatre grands principes énoncés tout à l’heure, au sein du Projet Educatif de territoire mais qui alimentent bien évidemment la réflexion des équipes enseignantes et périscolaires, dans la mise en œuvre de leur projet et dans l’élaboration de leur projet. Je voudrais simplement faire une précision sur les quatre axes de travail prioritaires qui ont un peu évolué, qui ont été adaptés, avec de nouvelles priorités :

- C’est l’école citoyenne ouverte à tous et inclusive ;
- Accompagner l’accueil des enfants d’âge maternelle ;
- Prévenir le décrochage scolaire ;
- Déployer l’usage et la culture du numérique avec des actions d’éducation aux médias notamment, que nous souhaitons valoriser et favoriser.

C’est une programmation PEDT qui reprend à la fois les éléments relatifs à la programmation scolaire, les classes découvertes notamment : séjours péniches, séjours libres, classes sciences. Il y a une nouveauté que je souhaite souligner, ce sont les projets « initiative locale » qui ont justement vocation à encourager les acteurs de l’éducation à travailler sur les quatre priorités du PEDT qui ont été fixées et pour lesquelles une enveloppe de 121 000 euros a été allouée. Ce sont différentes actions que nous connaissons, via le service d’animation sportive, les bibliothèques, les crédits libres, les initiatives conseils d’écoles également. Ce sont des financements importants pour la Ville. Puis, il y a des financements aussi sur les temps périscolaires, les nouveaux ateliers du mercredi matin bien entendu, avec des parcours : un parcours culture, un parcours sport, un parcours citoyenneté, un parcours sciences techniques et numériques. Il y a aussi différents projets périscolaires que vous connaissez, vous qui êtes attentifs à toutes ces questions : les échecs avec Lyon Olympique échecs, le Coup de pouce relais, l’association Lire et faire lire qui fait l’objet d’une délibération juste après, les droits de l’enfant et bien entendu, encore et toujours les Ambassadeurs du livre dont le succès ne se dément pas dans nos écoles via le partenariat que nous avons avec l’AFEV, et la place des parents, la coéducation, avec des financements dédiés aux représentants des parents d’élèves qui veulent développer un travail particulier autour de la parentalité. Ce sont des financements importants qui sont mis en œuvre par la Ville de Lyon. Notre arrondissement bénéficie également de financements importants, indispensables au parcours éducatif de nos enfants.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**ADOpte à LA MAJORITÉ**

**Abstention des Elus Les Républicains & Apparentés – Ensemble pour Lyon (P. BERAT, P. HUGUET, L. LASSAGNE)**

**12. 28736 - Approbation et signature d’une convention-cadre pluriannuelle 2018/2021 entre la Ville de Lyon et l’association Lire et faire lire – Rhône et Métropole de Lyon – Attribution d’une subvention annuelle de 3 000 €**

**RAPPORTEUR : Y BENHAYOUN**

**Y BENHAYOUN :** « C’est une délibération pour l’attribution d’une subvention annuelle à l’association Lire et faire lire qui intervient sur notre Ville et dans notre arrondissement notamment, sur l’école Mazenod, de mémoire. L’association Lire et faire lire est très intéressante puisqu’elle regroupe des bénévoles. En général, ce sont plutôt des retraités qui s’investissent dans les écoles sur les temps périscolaires, en organisant des groupes de lecture avec des enfants, aussi bien en maternelle qu’en élémentaire. Tout cela rentre dans le Projet Educatif de Territoire.

Je suis vraiment très heureux qu’on puisse soutenir cette association dont la qualité n’est plus à démontrer sur notre arrondissement notamment.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter le présent rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**



**C. PANASSIER :** « C'est effectivement un travail magnifique qui est développé à travers cette association. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

#### **ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Je voulais vous remercier, Monsieur l'adjoint, pour ces présentations et j'aimerais une nouvelle fois, en profiter pour saluer le travail que vous accomplissez dans votre délégation, sur notre arrondissement, et globalement, saluer l'action que conduit Guy CORAZZOL au sein de la Ville de Lyon. Tout simplement parce qu'ils la conduisent, me semble-t-il, dans un bon état d'esprit, en fixant des axes clairs et dans un souci d'évaluation pour toujours progresser.

Le 3 septembre, nous étions, avec Claudine RICHNER, en train de faire notre rentrée nous aussi, à l'école Pompidou. C'est toujours un moment d'émotion. La semaine dernière, nous avons accueilli le Président de la métropole qui a fait sa rentrée au Collège Raoul DUFY. Nous avons pu évoquer les actions éducatives qui sont conduites dans cet établissement, notamment avec Pascale COCHET et Maud ROY. Quelques jours plus tôt, c'était le Maire de Lyon et son adjoint à l'éducation qui tenaient leurs conférences de presse de rentrée à La Maison pour tous, salle des Rancy, mettant ainsi en lumière l'action menée par cette structure dans le cadre des activités périscolaires. Les élèves du collège nous ont exposé leurs recherches mais également – c'est ce qui est le plus important – ce que cette expérience d'actions collectives en mode projet leur a apporté sur le plan personnel. Ils nous ont démontré combien ces actions, souvent transversales, participent à la réussite éducative des élèves et à leur ouverture sur le monde. Quand je parlais d'état d'esprit, cela en fait partie.

La Maison pour tous a pu, quant à elle, exposer le travail de collaboration exemplaire qu'elle déploie dans le cadre des activités périscolaires de l'arrondissement. Ce ne sont pas mes collègues – Nathalie que je vois opiner Guy CORAZZOL ou Yann BENVAYOUN – qui diront le contraire. La mise en œuvre de la nouvelle organisation des rythmes scolaires et périscolaires, conformément à la grande concertation qui s'est tenue l'an dernier – on l'a rappelé – est un véritable enjeu pour tous et c'est vrai que la Ville de Lyon s'appuie sur des compétences et sur de l'expertise de professionnels de l'enfance, comme le démontre toute l'équipe de La Maison pour Tous. Elle prend en compte les particularités, les spécificités des différents quartiers, des différentes écoles. Il est primordial, pour sa réussite, qu'elle s'inscrive dans un véritable projet de territoire.

C'est donc bien tout l'enjeu de tous ces territoires qui sera questionné dans le cadre de l'évaluation. En vous écoutant, Monsieur CORAZZOL, je me disais que quand même, ils ont déjà été pensés et réfléchis, ces territoires. On pourra toujours réajuster en fonction des évaluations mais ils n'ont pas été définis au hasard ou au gré de l'exigence de l'un ou de l'autre mais bien au travers d'un travail déjà collectif et bien réfléchi.

Je voulais aussi saluer le centre social Bonnefoy qui cette année, a souhaité intervenir sur les temps périscolaires et rejoindre ainsi les 30 associations mobilisées sur l'ensemble de la Ville. De même, à Montchat, la MJC accueille, cette année, les écoles Louise, Condorcet et Anatole France. Bien sûr, nous saluons aussi l'arrivée de Léo Lagrange sur le secteur Voltaire-Part-Dieu-Moncey.

Au regard de l'investissement de ses partenaires et de l'ensemble de la société éducative, il apparaît essentiel de veiller à nos conditions d'éducation et d'accueil. Une belle école, bien entretenue, dans laquelle on se sent bien, participe à la réussite éducative. C'est tout l'esprit aussi du projet sur Léon Jouhaux et sur l'aménagement de la cour sur lequel on a aussi beaucoup travaillé. Ce souci d'avoir des locaux agréables qui facilitent la réussite éducative est bien une volonté de la Ville de Lyon. Ces projets de constructions et d'aménagements avec 25 millions d'euros supplémentaires sur ce mandat viennent s'ajouter à l'enveloppe initiale des 140 millions d'euros pour la période 2015-2020. N'est-ce pas, Guy CORAZZOL ?

Dans le 3<sup>ème</sup>, on l'a vu, ces travaux porteront sur l'école Jouhaux, sur Anatole France, avec des travaux qui ont débuté cet été et dont la livraison est prévue pour la rentrée de 2019, avec l'agrandissement et la transformation du restaurant scolaire, la rénovation du préau et l'installation de deux ascenseurs pour améliorer l'accessibilité, sans oublier bien entendu, l'inauguration du self Condorcet que nous avons pu organiser début 2018. Ce sont les plus grands travaux mais il y en aura aussi de plus petits. On en parle peu mais en fait, ils ont un impact très important sur le quotidien. Par exemple, on a installé, nous la Mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement, des parasols dans la cour de l'école

Dolet. Je pense qu'hier, aujourd'hui, les enfants ont pu apprécier, avec ces chaleurs, de profiter un peu d'ombre.

Voilà, le bien-être et la réussite de tous les élèves sont une priorité de la politique éducative de notre Ville et je suis fière que dans notre arrondissement, l'ensemble des acteurs soit investi pour relever ce défi quotidien et au combien essentiel. Merci encore à vous tous. »

**13. 28647 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30 750 euros**

**RAPPORTEURE : A. BARIOZ PLANCHE**

**A. BARIOZ PLANCHE :** « Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport est concomitant au rapport que je vous ai présenté en juin dernier sur des subventions à divers organismes conduisant des actions en direction de personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2018. Pour compléter la délibération de juin dernier, je vous propose ce soir, de voter une subvention pour la CLAS qui est la Coordination Lyonnaise des Associations Sourds, une subvention pour le Comité Départemental Olympique et Sportif du Rhône pour le handisport et pour lequel le 3<sup>ème</sup> arrondissement est très actif puisque nous avons plusieurs salles qui en découlent et enfin, pour Sambañio qui est un festival de théâtre antique, qui aura lieu le 13 octobre et qui travaille notamment avec des musiciens porteurs de handicap.

Je vous remercie de bien vouloir l'adopter. Après, l'adoption, j'aurais peut-être un petit complément à apporter. Je voulais faire un peu de pub, en fait, sur la Journées des dys : dyspraxie, dysphasie etc. qui aura lieu le 13 octobre, à Lyon. Je vous invite à vous intéresser grandement à ce sujet. Je vous remercie d'adopter ce rapport complémentaire. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**14. 28646 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 35 400 euros - exercice 2018**

**RAPPORTEUR : R. JACQUET**

**R. JACQUET :** « Merci Madame le Maire de me donner la parole pour ce dossier. Comme vous l'indiquez, il s'agit donc de notre participation à l'action d'associations pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes et des couples. Ces dossiers sont récurrents. Nous en avons déjà discuté en juin dernier pour de premières subventions. Les subventions qui sont ici proposées complètent pour l'année, la totalité des subventions pour la Ville de Lyon, pour ces associations.

Pour nous, il s'agit de 3 associations : Couples et Familles du Rhône, Femmes solidaires du Rhône et le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines et des mariages forcés. Rien que l'énoncé de ces associations montre un peu les enjeux parfois très difficiles et très lourds à porter. C'est dire qu'il faut bien qu'il y ait une permanence d'activité, de soutien de la part de la Ville comme de la part de l'arrondissement, comme de la part des élus, des associations et bien entendu aussi des citoyens.

Je vous demande d'approuver cette délibération ainsi que la suivante pour laquelle vous allez me donner la parole. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « On va déjà voter celle-ci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « On va pouvoir passer à la suivante, Roland ».

**15. 28648 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 13 899 euros.**

**RAPPORTEUR : R. JACQUET**

**R. JACQUET :** « La suivante concerne une subvention de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens. C'est donc la même démarche que précédemment et c'est dans le même cadre de paiement de subventions pour l'année. Ici, il s'agit de financer une association qui a des activités sur le secteur Moncey ainsi que sur le secteur de Gerland. C'est la Compagnie Fred BENDONGUE, pour une subvention de 2 899 euros. Cette association comporte des bénévoles qui construisent des initiatives intéressantes avec des défilés de projets artistiques.

Je vous demande d'adopter cette délibération. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « On en profite pour vous inviter au défilé de la Biennale de la danse, dimanche prochain, où le travail de Fred BENDONGUE et de l'ensemble des participants fera partie du cortège. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**16. 28707 - Attribution de subventions pour un montant total de 27 000 € dans le cadre de la promotion de l'Economie Sociale Solidaire, du soutien de l'Entreprenariat, et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention.**

**RAPPORTEURE : L. BRIATTE**

**L. BRIATTE :** « Concernant le 3<sup>ème</sup> arrondissement, cela concerne une subvention à hauteur de 5 000 euros pour la Gonette dont le siège est situé 83, rue Paul Bert.

La Gonette a été créée en mai 2014 et fait donc partie des monnaies complémentaires locales reconnues dans le cadre de la loi ESS du 31 juillet 2014. La Gonette connaît un succès de plus en plus grand, notamment auprès des structures labellisées, via le label Lyon, Ville équitable et durable.

Une subvention est demandée afin d'accompagner le développement de cette monnaie locale supplémentaire, à hauteur de 5 000 euros.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Nous avons déjà vu le rapport 17 que Fabrice VIDAL nous a présenté en début de séance. »

**18. 28644 - Jardins partagés – Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association «Jardin en Herbes», sise 53, rue Charles Richard à Lyon 3e, d'un terrain communal situé 2 rue Chambovet à Lyon 3e**

**RAPPORTEURE : L. BRIATTE**

**L. BRIATTE :** « Cette association s'est constituée à l'initiative d'habitants Montchatois en 2018, autour d'un projet d'animation de Jardins partagés, avec non seulement l'organisation de cultures potagères et florales mais aussi de la sensibilisation à l'éco jardinage. Ce sont des habitants très motivés qui attendaient ce projet depuis presque 10 ans, pour certains. Je me fais une joie qu'il sorte de terre. Ces mêmes habitants avaient déjà commencé à jardiner dans le Parc Chambovet, via des bacs amovibles, ce qui a montré leur motivation pour mettre ce projet en place.

La présente demande d'autorisation concerne une convention d'occupation temporaire à titre gratuit pour un espace de 250 mètres carrés, jusqu'au 31 décembre 2021.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « On prendra le temps d'aller manger des tomates ! Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**19. 28425 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros**

**RAPPORTEURE : M. ROY**

**M. ROY :** « Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Il s'agit de l'attribution de subventions pour deux associations d'anciens combattants de notre arrondissement. Les deux associations concernées sont la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, ou FNACA et Frères d'Armes, Honneur et Patrie. La subvention pour la FNACA est d'un montant de 600 euros et concerne le fonctionnement général de cette association. La subvention pour l'association Frères d'Armes est d'un montant de 1 350 euros et concerne la mise en place d'une exposition dans les centres sociaux et les MJC de la région Rhône-Alpes. Cette exposition est intitulée « La tragédie des harkis ».

Ces associations d'anciens combattants sont très précieuses notamment pour continuer à tisser des liens de camaraderie et de solidarité entre leurs membres et à participer à la transmission du devoir de mémoire. N'oublions pas que ces deux associations sont toujours représentées par leurs porte-drapeaux, lors des commémorations alors que le rang des porte-drapeaux se raréfie. Les commémorations de la Ville et notamment de notre arrondissement et des autres arrondissements ont besoin de la présence de ces porte-drapeaux.

Je vous remercie d'approuver ces propositions. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

**P. HEMON :** « Concernant l'association des Frères d'Armes, Honneur et Patrie – j'en avais déjà parlé, il y a d'autres années – j'ai demandé, il y a une quinzaine de jours, le dossier pour voir où cela en était, pour voir les évolutions. J'ai eu strictement 0 réponse. Tranquille... Rien. Je m'abstiendrai donc sur ce dossier. »

**ADOpte A LA MAJORITÉ**

**Abstention des Elus Europe Ecologie-Les Verts (F. CHEVALLIER, P. HEMON)**

**20. 28609 - Demande de subvention au ministère de la Défense / Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives pour la restauration et la réalisation de monuments commémorant les deux guerres mondiales.**

**RAPPORTEURE : M. ROY**

**M. ROY :** « Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues et merci Madame le Maire. 2018 est le centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale. La Ville de Lyon organise, tout au long de cette année, cet anniversaire, sous la bannière « 2018, centenaire de la paix ». Cet événement consiste en une programmation culturelle, patrimoniale et pédagogique. Notre arrondissement a souhaité la mise en place d'une œuvre mémorielle, sur la Place des Poilus, dans le quartier de Montchat. La dénomination de cette place date d'octobre 1915 et à la décision du Maire de l'époque, Edouard HERRIOT.

Notre arrondissement a souhaité rendre hommage aux femmes pendant la guerre. Il s'agit d'un monument pour la paix, comme il en existe très peu en France. Pourtant les femmes ont eu un rôle crucial et c'est la raison pour laquelle il convenait de les honorer. En effet, leur rôle a été très précieux dans le domaine de la santé. On se rappelle tous le travail de Marie CURIE qui venait avec son camion, radiographier les blessés, sur le champ de bataille. Les femmes ont été dans l'obligation aussi de remplacer les hommes dans les usines. Pour faire vivre leur famille, elles n'ont pas ménagé leur peine. Les femmes ont également soutenu les soldats sur le front. Ce fut le rôle des marraines de guerre. On se souvient de Clotilde BIZOLON qui venait apporter du café chaud aux soldats partant ou revenant du front. D'autres femmes venaient visiter les blessés dans les hôpitaux militaires.

Cette sculpture sera, je pense, un très bel hommage aux femmes.

C'est Monsieur MALESKI, en charge de la culture de notre arrondissement, qui a porté le projet pour que cette statue existe. Elle sera inaugurée le 10 novembre prochain. Le budget prévisionnel est de 15 000 euros. Les dépenses correspondant à l'installation de cette statue seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018 et une demande de subvention sera effectuée par le Maire de Lyon auprès de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense.

Je vous remercie d'accepter ces dispositions. »

**C. PANASSIER :** « Merci Maud. Juste une petite remarque de Laurent mais je complèterai aussi. »

**L. PEISER :** « Merci Maud pour cette présentation. Pour moi et adjoint à la voirie, c'est un grand événement aussi puisque quand nous avons refait la Place des Poilus, il y a quelques années, dans le projet, nous avons eu l'idée folle d'y mettre une statue. A l'époque, tout le monde nous avait dit « Vous n'arriverez jamais à mettre une statue, de faire de la statuaire sur la voie publique ». Ce soir, après tout un cheminement, nous y sommes. Merci à toi et merci à Jérôme. »

**C. PANASSIER :** « C'est effectivement un projet que nous avons soutenu au sein de toute l'équipe et qui nous tient à cœur et qu'on inaugurerà à l'automne. Je vous encourage aussi vivement à adopter ce rapport. On a choisi un projet. J'espère qu'il plaira au plus grand nombre.

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**21. 28708 - Illuminations 2017 - Attribution de subventions complémentaires pour un montant de 2 620 euros**

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

**J. MALESKI :** « Simplement, pour le projet de la statue, il a aussi été validé par le Conseil de quartier de Montchat, par le CIL, les riverains... Il y a eu une large concertation qui a été organisée autour du choix de cette œuvre. Voilà ce que je voulais dire aussi.

Concernant l'attribution de subventions, oui c'est pour les illuminations. Vous le savez, traditionnellement, il y a deux temps pour attribuer ces subventions. Un premier temps au moment où cela se fait et six mois après pour rectifier tout cela. Ici nous votons pour un complément de subvention pour l'association des commerçants du Cours Gambetta, pour un montant de 1 200 euros. C'est tout à fait traditionnel. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « J'imagine qu'il n'y a pas de remarques, pas de votes contre, pas d'abstention ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**22. 28570 - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels- Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 104 000 € à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations**

**RAPPORTEUR : J. MALESKI**

**J. MALESKI :** « Concernant la création et la diffusion artistique, il s'agit d'une subvention pour le secteur « Art numérique » pour une association que nous connaissons bien, que nous finançons régulièrement ici, dans cet arrondissement. Il s'agit de l'association DOLUS DOLUS qui a son siège dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement et qui travaille aussi beaucoup avec AADN. J'aime à rappeler qu'AADN, c'est « Les hommes debout » qu'on avait aussi eu pour le 8 décembre. « Les hommes debout » ont circulé dans toute la France et même en Europe, puisque cela a été repris dans d'autres villes, suite à la manifestation qui avait été organisée dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Voilà ce que je voulais dire. »

»

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Des remarques, des abstentions, des votes contre ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**23. 28661 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 3e édition du "NordicWalkin' Lyon", le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2018**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE :** « Madame le maire, chers collègues, je suis désolé pour cette appellation un peu anglophone mais c'est le CODAP qui organise cette manifestation pour la troisième année

consécutives qui ont choisi cette dénomination. C'est de la marche nordique. C'est une grosse manifestation de marche nordique qui avait réuni un peu plus de 2 000 pratiquants, l'année dernière. On en espère un peu plus cette année. Il y a un gros village sur le Parc de Gerland et un passage dans le 3<sup>ème</sup>, sur les berges du Rhône, comme chaque année.

Je vous invite à vous y rendre parce que c'est très festif et c'est vraiment un bel événement. Ce n'est pas une course parce qu'ils ne se chronométrent pas. L'idée n'est pas de faire une performance sportive.

Je vous remercie par avance de bien vouloir adopter cette délibération. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Des remarques, des abstentions, des votes contre ? »

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**24. 28545 - Attribution d'une subvention d'équipement de 19 000 € à l'association Boxe Lyon United pour l'équipement de sa nouvelle salle de boxe située au 135 rue Baraban à Lyon 3e - Signature d'une convention mixte avec cette association**

**RAPPORTEUR : A. ACHACHE**

**A. ACHACHE :** « L'association Boxe Lyon United est une association que je ne présente plus. Vous aurez l'occasion – si certains d'entre vous ne la connaissent pas – de les voir, de les rencontrer samedi, au Forum des associations, Place Guichard. La météo semblerait redevenir clémente.

Le Boxe Lyon United a été créé en 2012, de mémoire. C'est une association qui au départ, été centrée sur la boxe anglaise mais qui fait aussi un gros pôle d'éducation avec de l'aide aux devoirs, de l'accompagnement de jeunes en difficulté. Pour autant, elle n'a pas négligé son côté sportif puisque je vous rappelle qu'ils avaient un de leurs représentants qui était sur le ring aux Jeux Olympiques de Rio, il y a deux ans. Ils ont besoin de se développer pour devenir un des sites référents, d'être Pôle France, en fait. Ils vont avoir besoin d'une salle à disposition pendant 10 heures par jour, donc d'avoir des locaux un peu plus étendus, qui se situeront dans le même quartier Villette Paul Bert qu'actuellement.

Je vous propose de voter une subvention de 19 000 euros pour les accompagner dans l'achat de matériel, en sachant que le projet global en matériel est de 150 000 euros. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Juste une précision. Ils s'adressent également autant aux garçons qu'aux filles. »

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**25. 28591 - Modification de la délibération n° 2017-2850 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 1 583 624,00 euros – Opération : réhabilitation de 34 logements situés 13 et 13 bis, rue de la Vilette à Lyon 3<sup>e</sup>**

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

**F. SERAPHIN :** « Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, lors du Conseil d'Arrondissement de mars 2017, nous vous avons présenté et vous avez approuvé une délibération portant sur l'accord de garantie que la Ville de Lyon faisait pour la bailleur Alliade Habitat. Or il y a eu une erreur dans le taux d'intérêt porté dans la lettre d'offre par la Caisse des Dépôts et des Consignations. Nous vous demandons aujourd'hui, d'approuver cette modification. C'est-à-dire qu'il y a eu 1,25 % pour les emprunts sur l'amiante et 1,25 % pour les emprunts éco prêts. La rectification porte à 0.75 %. Voilà la modification portée dans ce tableau d'emprunts.

Merci pour votre décision. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

**26. 28712 - Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et**

**approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social**

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

**F. SERAPHIN :** « Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Cette délibération porte sur la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information des Demandeurs de logement social sur une durée de 6 ans. Ce plan est prévu dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, dans son article 97.

Evidemment, c'est une délibération, comme Madame le Maire vous l'a dit, très importante puisqu'elle va permettre de poursuivre la simplification et la transparence de l'accès au logement social et l'amélioration de l'efficacité et de l'équité du traitement des demandes et des attributions.

Je vous ai fait distribuer ce soir, un flyer. Vous pouvez accéder à ce site qui fait partie de ce plan. Je vous ai dit que ce plan est élaboré pour une durée de 6 ans. Au niveau de la métropole de Lyon qui est donc la collectivité qui porte ce projet, l'atteinte de ses objectifs passe par la création d'un Plan Partenarial de Gestion de la demande et de l'information des demandeurs, lancé en 2015 et sur lequel la Ville de Lyon est appelée aujourd'hui, à se prononcer.

Cet outil fédératif a pour but de définir les orientations visant à satisfaire le droit à la formation des demandeurs de logement social, quel que soit leur statut – statut des primo arrivants ou déjà locataires du parc social – lieu et résidence souhaités. Il s'agit essentiellement d'éviter au maximum le renvoi des demandeurs d'un guichet à l'autre.

Ce plan partenarial généralise désormais, la mise en œuvre du portail Logement social 69, d'où le flyer que je vous ai distribué. Nous avons un site d'information pour faciliter le logement social. Plus besoin pour les demandeurs de se déplacer. Ils ont accès à l'ensemble du logement social sur toute la France. Le dossier des demandeurs déposé en ligne est consultable par tous les organismes concernés. Les demandeurs ont ainsi un réel suivi de leur dossier et peuvent actualiser leur demande en cas de besoin. Ce portail vient compléter le service de mutualisation déjà mis en œuvre depuis plusieurs années sur la Métropole, grâce au fichier commun de la demande.

Parallèlement, la qualité du service aux demandeurs est renforcée avec la mise en place des services de l'accueil et de l'information. Ces lieux sont catégorisés en plusieurs types. Les lieux en type 1, ces lieux généralistes, comme certaines mairies d'arrondissement, assureront les principaux flux de demandeurs en offrant un service d'accueil et d'orientation. Le lieu de type 2, à savoir Action Logement, l'Etat et la Métropole pour leur agent, les bailleurs ou certaines mairies, offriront un service d'accueil d'orientation et de conseil. Enfin, les types 3 comme les maisons de la métropole et les services sociaux répondront aux besoins particuliers des publics présentant un profil spécifique ou des difficultés particulières. Cette formalisation s'inscrit dans une charte de l'accueil et de l'information des demandeurs qui précise les engagements des lieux d'accueil et d'information dans le but de favoriser les bonnes pratiques.

Comment ce plan s'inscrit dans notre 3<sup>ème</sup> arrondissement ? Depuis notre arrivée, donc en 2008, Catherine PANASSIER avait commencé un travail avec les Commissions inter bailleurs qui n'y figuraient pas. Aujourd'hui, ce plan précise que cela doit se mettre en place. En 2014, quand j'ai repris le service logement, avec le service de la Mairie, le DGS de l'époque et Madame BEGUET, nous avons réorganisé le service logement en mettant en place la réception du public sur rendez-vous et toute une organisation d'accueil pour que les personnes soient écoutées, reçoivent une aide pour réactualiser leur dossier et des conseils. Aujourd'hui, la mairie s'inscrit totalement dans ce guichet n°2. Je remercie les services de la mairie qui ont beaucoup participé à cette amélioration. Les agents sont en cours de formation. Ils ont déjà eu trois jours de formation, il reste une journée. Cela s'inscrit aussi dans le cadre de ce plan partenarial.

Mesdames et Messieurs, afin de pouvoir poursuivre cette amélioration du traitement des demandes de logement social, je vous remercie de vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

**C. PANASSIER :** « Je vous remercie d'avoir adopté ce rapport parce que c'est une véritable amélioration dans l'accueil et l'information des demandeurs de logement social. Cela va dans la simplification de l'accès aux demandes et nous nous en réjouissons. »

**27. 28581 - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 833 400,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements PLS située 40, rue Amiral Courbet à Lyon 3<sup>e</sup>.**

**RAPPORTEURE : F. SERAPHIN**

**F. SERAPHIN :** « Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Cette garantie d'emprunt est d'un montant total de 833 400 euros. Cette délibération intervient en complément de notre politique de lutte contre l'habitat indigne et plus généralement, dans notre politique visant à assurer un habitat de qualité à l'ensemble de nos concitoyens, des logements plus accessibles, plus respectueux de notre environnement.

Lutter contre l'habitat indigne, c'est permettre à tous d'avoir accès à un logement digne et décent, c'est améliorer les conditions d'habitat des occupants mais aussi inciter les propriétaires à réhabiliter leur patrimoine. Dans ce domaine, le travail mené par la Métropole et la Ville de Lyon le démontre. Le parc public est un levier d'action essentiel.

Afin de poursuivre cette amélioration de l'habitat sur notre arrondissement, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de vouloir approuver ce rapport. »

**Madame le Maire met le rapport aux voix.**

**C. PANASSIER :** « Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

## **II --Questions diverses**

**C. PANASSIER :** « Nous en avons fini avec la présentation des rapports. Monsieur BERAT nous a fait parvenir une question écrite. Je vous laisse la poser. »

**M. BERAT :** « Merci Madame le Maire. Je me rends compte que c'est comme cela qu'il faut dire. Vous nous aviez dit que c'était Madame La Maire mais je me rends compte que tous vos adjoints disent « Madame le Maire ». Je ne voudrais pas être le seul à respecter vos consignes. C'est bien Madame la Maire ? »

**C. PANASSIER :** « Je préfère Madame le Maire mais je ne me vexe pas quand on m'appelle Madame la Maire.

**M. BERAT :** « J'ai deux questions écrites sur un sujet beaucoup plus grave. Je pense que c'est important qu'on passe quelques minutes sur cette question et sur la situation que vivent certains de nos concitoyens parce que les lieux publics qui se trouvent devant chez eux sont carrément privatisés, occupés pendant tout l'été par des bandes qui créent des troubles importants au voisinage. Il ne s'agit pas que de la tranquillité publique parce que quand cela dure jusque 2 heures du matin, cela commence, je pense, à devenir un problème de santé pour les personnes. De plus, on voit qu'on est souvent proche du dérapage sur des questions de sécurité. En tous les cas, pour les gens qui le vivent, c'est une vraie pression au quotidien.

Dans ma question, j'ai pointé deux lieux pour être très concret : le square Créqui Edison et la Résidence des Charmilles, à Montchat. J'ai bien conscience que la question est difficile, pas forcément facile à résoudre, mais je crois vraiment que dans notre rôle d'élus, si on n'est pas capable d'apporter les réponses et de soulager les personnes qui connaissent cela, on est à côté de notre rôle.

Sur le Jardin de poche Créqui Edison, juste un rapide rappel du contexte pour que vous compreniez bien les choses. Lors du dernier Conseil municipal, ou l'avant-dernier, quand on parlait de la prévention de la délinquance, dans mon intervention, j'avais annoncé que dans certains lieux, on allait voir fleurir les sièges de jardin qui allaient venir sur le trottoir et causer des perturbations en soirée pour les gens qui habitaient à côté. L'adjoint à la sécurité, comme toujours très satisfait de lui-même, m'avait rembarqué en me disant qu'il n'y avait aucun problème sur Lyon et que je noircissais la situation. Il se trouve que quelques jours après ce Conseil municipal, alors que j'avais mis en ligne la



vidéo, j'ai été contacté par des habitants qui se trouvent à côté du square Edison, qui m'ont dit « Dans votre intervention, on s'est vraiment reconnu. Est-ce que vous parlez de nous ? ». Je leur ai dit que je n'étais pas au courant de leur situation mais que c'était tout à fait le cas qu'ils connaissaient.

Suite à cela, j'ai saisi Martine ELBAHAR de la question. Il y a eu une réunion ici, en Mairie d'arrondissement, en juillet. C'était une réunion très intéressante où il y avait environ 20 habitants qui habitent à côté. Il y avait la présence d'un commissaire de police qui a pris le temps d'écouter les gens et de parler avec eux. C'était une réunion vraiment très constructive où ils ont pu voir qu'au-delà des problèmes de tranquillité, c'était – comme je l'évoquais – une pression beaucoup plus grave qui s'exerçait sur ces personnes puisque dès qu'ils demandent aux occupants de cette place, le soir, à 22 heures, minuit, de faire moins de bruit, cela se traduit par des jets de pierres dans les vitres, par des jets de bouteilles dans les appartements, des menaces sur les gens. Il y a aussi eu pas mal de cambriolages autour. C'est un contexte vraiment pesant pour les personnes.

A la fin de l'été, j'ai fait le point pour voir quelles suites avaient été données. Effectivement, la police a été beaucoup plus disponible, que cela soit la police municipale ou la police nationale, et quand les gens ont appelé, il y a eu des déplacements sur place.

Mes deux questions sont les suivantes :

Puisque les choses continuent jusqu'à maintenant, quelles ont été les suites de la venue des forces de police et comment se fait-il qu'on n'arrive pas à éviter ces débordements ?

Que compte faire la Ville pour un aménagement de jardins de poche moins propice à cette situation puisqu'une des causes de ce problème, c'est l'installation de sièges de jardin public juste sous les fenêtres des personnes, ces sièges étant devenus le lieu de rassemblement, d'où partent les problèmes ?

Le deuxième lieu est la résidence HLM des Charmilles à Montchat. Mon interrogation fait plus suite à l'information que j'ai eue cet été, d'une pétition. Je m'adresse cette fois à vous, en tant que Maire et de Présidente de Grand Habitat. Il y a eu une pétition dans la résidence pour demander un traitement des incivilités suite à un certain nombre de problèmes. Ce qu'on m'a rapporté, ce sont des rodéos dans la cour de la résidence. Là aussi, il y a une privatisation de l'espace. On descend des fauteuils, on crée un salon, on regarde la télé, pendant la Coupe du Monde, dehors, à plein tube, jusqu'à des heures avancées de la nuit. C'est une résidence qui a fait l'objet d'une modernisation récente et pendant une partie de l'été, les contrôles d'accès ont été cassés, ce qui permet des allées et venues et des trafics. D'après ce que je sais, pas plus tard que dimanche soir, la police a dû intervenir parce que sur la voie publique, il y avait quelqu'un avec une arme. A priori, cela s'avérait être une arme – c'est ce qu'on m'a rapporté – factice. Cependant, une personne en cagoule s'amusait à ce genre de choses.

Tout cela crée aussi un sentiment vraiment pesant dans ce secteur de Montchat. Là aussi, qu'est-ce qui va être fait pour rendre la vie des habitants plus tranquille. Je rappelle qu'aux Charmilles – vous le savez bien – il y a beaucoup de petits appartements avec des personnes très âgées pour lesquelles c'est une vraie souffrance que de devoir subir ce genre de choses. »

**C. PANASSIER :** « Nous sommes désolés Martine ELBAHAR aurait bien aimé vous faire elle-même une réponse. C'est Laurent PEISER qui a travaillé avec elle qui va vous répondre. »

**L. PEISER :** « Je vais commencer par la réponse sur Créqui Edison puisqu'une partie de votre interrogation portait sur le mobilier urbain qui me concerne plus directement. Je voudrais quand même rappeler que suite aux demandes, la police est intervenue. Entre le 28 juin 2018 et le 11 août 2018, il y a une douzaine de passages qui ont été effectués par les agents de police nationale et la police municipale. Deux opérations communes ont été menées aussi pour fermer judiciairement l'établissement Coffee Jazz qui est aussi une source de difficultés dans ce secteur, par la police judiciaire. Des verbalisations ont été faites pour des stationnements payants. Effectivement, les questions que vous posez, sont à double détente. La première, c'est celle qui est relative à la tranquillité publique. C'est une action qui est menée quotidiennement, on le sait. Ce sont des poches qui, à un moment donné, se trouvent à un endroit, puis elles se retrouvent à un autre endroit de l'arrondissement, et cela tourne un peu en fonction des interventions de la police. Ce sont des individus qui restent là ou pas. Quand on règle un problème à un endroit – je pense à la Place

Sainte-Anne – il apparaît à un autre endroit, sans qu'il n'y ait aucun lien d'ailleurs, ce sont juste des points qui se créent et qui se défont suite aux interventions de la police.

Du coup, la difficulté que nous avons en matière d'aménagement urbain, c'est de prendre des solutions définitives pour des problèmes que nous, nous espérons provisoires. Par rapport à ceux-là, c'est une vraie réflexion de fond qu'on doit mener. Chaque fois qu'il y a eu des difficultés à un endroit, si on avait dû retirer les bancs, fermer les passages, aujourd'hui, il n'y aurait plus de bancs dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement ni d'espaces publics ouverts. Cela n'enlève en rien, bien évidemment, aux difficultés auxquelles sont confrontés les gens et pour lesquels vous portez la parole et vous avez tout à fait raison de le faire, mais c'est la complexité que nous avons.

Par rapport à ce dossier, j'attends de voir – la réponse est celle-là – parce que si les mesures qui sont prises ne règlent en rien le problème, on pourra enlever ces bancs. Par contre, on peut espérer que ce qui a été fait par la police municipale, à savoir la fermeture de l'établissement, fait que sur ce point, les problèmes soient réglés.

Deuxième élément, il y a certes l'occupation difficile, nocturne de ces lieux mais il y a aussi l'utilisation facile en journée. Quand on démonte des bancs, quand on démonte du mobilier urbain, on le démonte certes, pour la nuit, pour régler un problème du soir, mais on le démonte aussi pour la journée et du coup, on rend l'espace public inutilisable, et le lien qu'on cherche à faire ne fonctionne pas.

Pour le coup, là-dessus, je suis en attente. Si c'est vraiment un point de focalisation, on démontrera les sièges. C'est un dossier compliqué parce qu'en matière de banc public, quand vous avez des pétitionnaires qui vous demandent de poser des bancs pour pouvoir avoir de l'espace, et qu'une fois que vous les avez posés, le lendemain, vous avez d'autres pétitionnaires qui vous demandent de les démonter. Voilà pour cette réponse mais sachez que je le suis, en tout cas pour la partie urbanisme et voirie, de manière très proche, en relation avec Martine bien évidemment, pour le suivi de cela.

Concernant la résidence HLM des Charmilles de Montchat, je vais plutôt vous lire la réponse puisque je suis moins directement concerné, même si on m'a dit que depuis que les immeubles étaient fermés, on ne pouvait plus descendre directement du Parc Chambovet. En fait, cela servait de raccourci entre le Parc Chambovet et la rue Ferdinand Buisson. On m'a demandé « Pourquoi c'était fermé, parce que moi, je l'utilisais comme raccourci ». Je leur ai répondu que les habitants avaient aussi le droit à leur sécurité et que, comme les autres immeubles qui demandent à avoir des clôtures et des codes, ils avaient aussi le droit de le demander. Ceci étant, cela n'enlève en rien aux difficultés de vie commune à l'intérieur de cette résidence.

Je vais vous dire ce qui a pu arriver et surtout ce qui a été fait. Les incidents ont été constatés début juin. Le bailleur a mandaté deux agents de sécurité sur le site pendant une semaine, du 1<sup>er</sup> au 8 juin, au cours de laquelle rien ne s'est passé. Le locataire à l'origine de la pétition a été contacté et a confirmé au bailleur qu'*a priori*, les faits se sont déroulés avant la période estivale et que le temps de récupérer l'ensemble des signatures, la pétition n'avait été adressée que fin juillet, après que les faits aient été réglés. Du coup, il n'y a pas eu d'autres soucis depuis, et les équipements ont été réparés. Là aussi, ce sont des difficultés. N'importe où, si vous avez un voisin du dessus qui fait du tapage toute la nuit, vous avez beau habiter dans un endroit très sympa, comme ici et ailleurs... en fait, cela dépend des gens qui sont directement là. La réponse est qu'il faut prendre les problèmes à bras le corps, ce qui a été fait aussi pour la résidence des Charmilles. »

**C. PANASSIER :** « Peut-être un point de précision pour dire que c'est vrai que cela s'est calmé mais que cela pouvait revenir. De plus, que cela soit dans le parc social ou dans le parc privé, on assiste à des résidentialisations, c'est-à-dire à des fermetures. Les copropriétés qui étaient ouvertes mettent des portails, mettent des barrières, mettent des digicodes. Dans le parc social, c'est pareil, on résidentialise de plus en plus. C'est navrant. La ville se transforme en une succession d'espaces fermés sur eux-mêmes. Cela interroge beaucoup le vivre ensemble. On parle de ces deux espaces mais on avait déjà parlé de la Place Sainte-Anne et on a parlé d'autres espaces. C'est le fait de quelques-uns mais c'est aussi une tendance un peu générale. C'est pour cela que la question est complexe. Je crois que c'est aussi lié à des problèmes de défiance par rapport au service public. On l'a malheureusement vu avec le drame qui est arrivé chez les pompiers, la semaine dernière et on le voit aussi avec ce que vivent les forces de l'ordre. On constate une défiance et de l'irrespect des

services publics et tout simplement des autres. Les gens qui font du bruit et qui embêtent tout le monde savent très bien qu'ils font du bruit et qu'ils embêtent tout le monde. C'est un problème social, sociétal. On ne peut pas mettre un gendarme derrière tout le monde. Ce qu'on fait, vous le savez, c'est qu'on se focalise avec la police municipale et nationale, sur un endroit. Les bandes se déplacent. Ils peuvent être punis, recommencer... C'est un incessant travail et cela se fait dans les quartiers sociaux comme dans les quartiers beaucoup plus riches, dirons-nous. Ce n'est donc vraiment pas le fait d'un endroit ou d'un autre, c'est vraiment une tendance plus générale.

Je crois que par rapport à ces évolutions pour lesquelles on se mobilise, on n'a pas de solution miracle. Maintenant on réfléchit mieux et en amont sur l'aménagement des espaces publics pour éviter que les lieux se prêtent encore plus à cela. C'est vrai aussi que d'enlever des bancs, de priver des mamans ou des enfants dans des squares parce qu'ils sont occupés, la nuit, par des zozos, par des gens incivils, c'est aussi difficile. On progresse sur ces questions mais tout à l'heure, on parlait d'humilité. Je crois que ce sont des questions à admettre tellement complexes qu'une réponse facile ne serait que populiste ou démagogique. »

**M. BERAT** : « Je vous remercie de ces éléments. Sur Charmille, vous dites que tout s'est calmé depuis fin juillet. Ce ne sont pas les échos que j'ai eus récemment. Je vous dis qu'encore dimanche soir, il y a eu besoin d'une intervention de la police nationale sur place.

Sur Edison, ce qui me gêne quand même dans ce que vous nous dites, et vu ce qui s'est passé et que j'ai rappelé, si je comprends bien, cet été, il n'y a eu aucune verbalisation, aucune mesure prise contre les auteurs de troubles ? Vous dites qu'il y a eu des passages, il y a eu du stationnement non payé qui a été verbalisé mais contre les auteurs de troubles, apparemment, il n'y a eu aucune verbalisation, aucune action conduite contre eux.

Quand vous dites que les personnes se déplacent, sur ce cas précis, ce sont toujours les mêmes. A un horaire précis, tous les soirs, ce sont toujours les mêmes. Ce qui m'avait frappé, quand on avait fait la réunion à la mairie, c'est que ce constat avait été fait. On avait dit « Oui, effectivement, ce sont toujours les mêmes ». Cependant, la Ville était incapable de les nommer. Cela veut dire qu'on n'avait même pas relevé le nom des personnes. A partir du moment où on n'a pas relevé le nom des personnes, en matière de prévention de la délinquance, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on ne s'est pas rapprochés des familles. Cela veut dire qu'on n'a pas fait de rappel du règlement, on n'a pas cherché à ce que les familles reprennent la main sur leurs ados ou sur leurs enfants puisqu'on ne connaît pas leurs noms.

Deuxièmement, je vous ai dit ce qui se passait. Ce n'est pas que du bruit. C'est le fait que quand on se plaint, on se prend un caillou dans la fenêtre ou une bouteille de bière. C'est ce type de fait qu'il faudrait constater pour pouvoir poursuivre. Si on n'essaie pas d'avoir un flagrant délit... il faut peut-être se poser la question de la vidéo protection. Sur un tel espace, est-ce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait de la vidéo protection qui permette de voir les comportements ? Si on se contente de passer, il est bien sûr qu'ils arrêtent et dès que vous avez passé le coin de la rue, ils recommencent. Je trouve que la Ville, en matière de prévention de la délinquance, c'est ce que je voulais expliquer à l'agent Sècheresse, on est encore très loin des choses.

Dernière chose, en matière de prévention, il y a des médiateurs sociaux qui sont censés, je crois, faire de la médiation. Après la réunion de juillet, il n'y a eu aucun passage de médiateurs sur ce secteur. La police municipale avait dit « Je vais en parler au médiateur pour qu'il passe ». Cela veut dire que dans votre vision des zones sensibles de la Ville, elle n'est pas intégrée comme étant un point problématique. Je pense qu'on peut quand même faire plus et je regrette qu'on arrive à la fin de l'été en constatant que finalement, il n'y a pas eu de réponses pour les personnes. »

**C. PANASSIER** : « Je pense que les personnes sont connues. Les passages, et de la police municipale et de la police nationale, ont permis de démanteler un réseau de trafic de drogue. Cela a été une opération plutôt intéressante et il y a eu des arrestations liées au trafic de stupéfiants.

Ensuite, que cela ne soit pas parfait et qu'il faille progresser... je le redis encore, ce sont des questions complexes. Je peux vous dire que sur ces espaces, les gens sont connus. Cependant, cela ne veut pas dire pour autant que s'ils ont un passage au poste, ils ne recommencent malheureusement pas, quelques jours après. Les choses ne sont vraiment pas simples, ici comme

ailleurs, mais en tout cas, ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons très précisément. J'inviterai Martine ELBAHAR à vous faire un nouvel état des lieux lors du prochain Conseil.

Je voudrais profiter qu'on parle des Charmilles pour vous dire que bientôt, Grand Lyon Habitat va lancer une réhabilitation de l'ensemble des espaces extérieurs puisque comme vous l'avez souligné, la réhabilitation des immeubles est terminée. Nous allons notamment redessiner les parkings pour qu'ils soient optimisés en termes de places de stationnement et réaménager et végétaliser les espaces de vie sociale en espérant justement qu'ils soient fréquentés par des gens respectueux des uns et des autres.

**L. BRIATTE :** « Pour compléter la réponse de Laurent PEISER et Martine ELBAHAR – puisque nous avons bien sûr le même problème dans de nombreux parcs – ce que je trouve de plus en plus positif – je prends l'exemple d'une récente réunion avec des habitants sur le futur square Gambetta – c'est que les habitants prennent de plus en plus conscience de ces problèmes qui sont parfois périodiques et qui parfois durent. Ce n'est pas qu'une question de volonté, il y a tout un enjeu dont on a déjà suffisamment parlé. Par exemple, on propose même de préférer des assises individuelles à des bancs. Je trouve que c'est bien quand cela vient de la part des habitants eux-mêmes parce que tout le monde prend conscience, même si parfois, des personnes âgées ou des mamans avec des enfants, c'est plus simple d'avoir un banc. Par contre, cela peut réduire, sans faire disparaître complètement parce que ce n'est pas une solution logique non plus, un risque de débordement, d'attroupements et de phénomènes qu'on souhaiterait bien sûr tous éviter.

Il y a un autre phénomène dont je me rends compte, c'est que selon où est placée son habitation, on a des phénomènes d'écho, de résonance qui font que le bruit est largement amplifié à certains endroits. Cela ne fait donc qu'augmenter les nuisances qui ont lieu.

Malheureusement, il y a forcément encore des marges de progression. Néanmoins, j'ai de plus en plus le sentiment que les habitants se saisissent eux-mêmes de ce problème. Je pense qu'il n'y a que comme cela qu'on peut avancer pour cet exemple que je ne connais pas précisément, mais d'une manière générale au niveau des aménagements sur la Ville de Lyon. »

**C. PANASSIER :** « Il est certain que le meilleur service public, s'il n'est pas partagé, co porté avec les habitants, n'est pas efficient. Je rappelle aussi qu'il est important que les gens aillent porter plainte parce que nombre de gens se plaignent mais ne vont pas faire de main-courante ou de déclaration. Or on ne fonctionne que comme cela. Vraiment, s'il y a un maître mot à faire passer, c'est celui-ci.

Pour terminer, je voulais vous rappeler les dates des prochains Conseils d'arrondissement et CICA :

- Le 6 novembre ;
- Le 3 décembre ;
- Le 7 janvier.

Puis surtout, je voulais vous dire que samedi, c'est le forum des associations, qu'il y aura plein de monde et qu'il va faire beau. Bien évidemment, vous y êtes, tous attendus. Et dimanche, il y a le défilé de la Biennale de la danse, à partir de 14 heures.

Je vous souhaite une excellente soirée. »

**Pierre HEMON :** « C'est pour une date un peu plus tardive mais comme il n'y a pas de conseil d'ici là... Je souhaite vous rappeler que le dimanche 7 octobre, la Métropole, des associations cyclistes, les 9 arrondissements de Lyon et 13 communes organisent la Convergence Vélo. Chaque année le succès augmente ce qui est peut-être lié à l'augmentation du vélo. Cette année se sera toujours Laurent PEISER qui sera devant pour le 3<sup>e</sup> arrondissement, je crois. A 14h30 au parc Bazin, vous pouvez venir et s'il y a madame le Maire c'est encore mieux. Je vous remercie. »

**C. PANASSIER :** « Bonne soirée. »

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h05.**